

Le ressort de la Cour d'appel de Bordeaux s'étend **sur trois départements** de la région Nouvelle-Aquitaine :

- la Gironde,
- la Dordogne
- la Charente

La Gironde est le plus grand département de France métropolitaine. Le dernier bilan démographique révisé au 1^{er} janvier 2020 par l'INSEE, estime la population girondine à 1 583 384 habitants. La Gironde, 7^{ème} département le plus peuplé de France, figure aux premières positions du classement national en termes d'évolution moyenne avec une croissance démographique supérieure à 1%. Mais ce rythme de croissance varie beaucoup, de l'une à l'autre des 542 communes du département.

La Dordogne est le 3ème département français métropolitain par sa superficie. C'est également, avec près de la moitié de son territoire boisé, le 3ème département forestier de France. À contrario de son voisin girondin, la Dordogne observe une croissance démographique négative et enregistre 413 606 habitants au 1er janvier 2020. Les villes de Bergerac et Périgueux recensent plus de la moitié des habitants périgourdins.

La Charente compte 352 335 habitants selon l'INSEE. Environ 80% de la population se concentre autour des villes d'Angoulême et de Cognac. À l'exception de ces deux pôles, la population est presque exclusivement rurale.

Le ressort compte une population de 2 349 325 habitants, à majorité urbaine. Les trois départements suivent globalement les tendances de l'évolution constatée au niveau régional et national avec une diminution du poids des branches « agriculture », « industrie » et « construction » au profit des services tant marchands qu'administrés.